



Chalon-Sur-Saône,
le 14 février 2020.

Madame Méténier Dupont
Monsieur Ragot

Madame ,Monsieur ,

Pour la dernière enquête nationale de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) menée à l'automne 2019 , 90 Givrotins ont répondu et dressé un bilan de leur perception de la situation du vélo à Givry . Il est inutile que nous vous fassions remarquer le taux élevé des réponses à Givry . Le nombre d'adhérents givrotins à notre association et leur mobilisation influent certainement sur cette participation. Ce qui place la commune de Givry dans le peloton de tête si on rapporte le nombre de réponses au nombre d'habitants. (Les résultats sont consultables depuis le 6 février dernier sur le site de la FUB: municipales2020-parlons.velo.fr)

Nous vous adressons donc une liste de remarques et de projets pour alimenter votre programme :

1) Création de pistes cyclables continues, sécurisées et structurantes dans la commune et en lien avec les hameaux et communes avoisinantes.

Sur ce principe, nous avons déjà remarqués des points prioritaires:

- Route de Dracy : lors de l'aménagement de la voirie en cours il est souhaitable d'aménager un parcours cyclable qui permettra en particulier de sécuriser l'accès au terrain de jeux de Dracy
- Avenue de Mortières : dans le sens vers Buxy sur la droite de façon à sécuriser l'accès au magasin Colruyt

2) Signalisation du Double Sens Cycliste (DSC) .

Le décret en date du **30 juillet 2008** érige en norme le double-sens cyclable en zone 30 et en **zones de rencontre** (créée par ce même décret). Les zones 30 existantes devaient être mises à niveau depuis le **1^{er} juillet 2010**. Puis, concerne l'ensemble du réseau routier dont la vitesse de circulation est égale ou inférieure à 30 km/h depuis le **1^{er} juillet 2016**. Dans les rues du bourg à circulation limitée à 30 Km/h , il est donc impératif de visualiser par des panneaux (sens interdit avec panneau "sauf cyclistes" dans un sens et un panneau dans le sens autorisé signalant la possibilité de croisement de cycliste)

Cela concerne particulièrement les rues suivantes :

- Rue de Chalon (une signalisation est déjà en place mais il n'y a pas de continuité)
- Rue Pasteur
- Rue de Varanges
- Bld de Strasbourg
- Rue de l'Hôtel de Ville .
- Rue de la république: cette artère commerciale du bourg, en zone de rencontre limitée à 20 km/h présente un risque de conflit grave dû à la méconnaissance du code de la route par les automobilistes transitant par cette rue. Ils ne savent pas qu'ils doivent la priorité aux piétons et aux cyclistes, même ceux qui viennent en face d'eux, ce que la "zone de rencontre" en sens unique autorise. De plus, par sa conception et l'installation de mobiliers urbains, la largeur de la rue avec les stationnements actuels ne permet pas facilement les croisements: une campagne d'information et de sensibilisation d'envergure et une redistribution de l'aménagement à court terme seront bénéfiques au développement des commerces et à la tranquillité des riverains.



3) Lutter efficacement contre le vol

3.1 Par des stationnements à vélo sécurisés

Il existe actuellement des accroches vélos qui donnent satisfaction devant la boulangerie La mie Jolie ,la Halle Ronde et la pharmacie des Remparts. Il serait souhaitable de prévoir du stationnement vélo aussi aux emplacements suivants :

- Poste / Office de Tourisme (Arceaux)
- Commerces Rue de la République (Arceaux-emplacements à préciser)
- Maison Médicale (Arceaux sous abri)
- Maison des associations (Arceaux sous abri sécurisé)
- Place d'Armes (Arceaux)
- Bibliothèque/Eglise/ Cure (Arceaux sous abri sécurisé)
- Salle de la Gare (Arceaux sous abri sécurisé)

3.2 Par le Marquage vélo

Organisation de sessions de gravage de vélo, avec enregistrement sur le fichier national. Cela permet d'identifier et de récupérer son vélo volé lorsqu'il est retrouvé par la police.

4) Flécher la voie verte depuis le centre Bourg et les entrées de ville

5) Aménagement d'une liaison cyclable vers Fontaine Couverte et développer les circuits en forêt.

Les chemins forestiers existants sont prisés par les givrotins pour se balader en forêt:

- un balisage permettrait de développer cette activité;
- la création d'un itinéraire cyclable en utilisant la bordure déboisée le long de la route de Fontaine Couverte rendrait plus sûr ce parcours de transition.

6) Entretenir les pistes existantes

Voici quelques exemples:

- Veiller au bon état de surface, notamment pour l'aménagement cyclable Avenue de Mortières
- Repeindre lorsque nécessaire les pistes et les croisements (peinture blanche):Rue des Tamaris , Rue E Gauthey, Rue L Czycz.
- Les pictogrammes peints sur la chaussée sécurisent les cyclistes car ils maintiennent les voitures sur une bande centrale.

7) Mettre en place des actions de promotion du vélo en association avec les associations locales :

- Organisation d'un vélo-bus ou pédibus pour les primaires et les collégiens.
- Participation et implication dans les manifestations locales promouvant l'usage du vélo (fête de la Voie Verte , journée du vélo etc.)

8) Mise en place d'une aide technique et robinet d'eau le long de la voie verte (parking camping cars)

Pose d'une borne d'entretien avec quelques clés et outils à disposition des cyclistes de passage, à proximité de l'aire des camping-cars. Voir ce que le Grand Chalon a installé sur les voies vertes à proximité de Chalon (Crissey, Champforgeuil, Saint Marcel, aux Charreaux, etc..)

"BOUGEZ AUTREMENT"



VéloSurSaône

VéloSurSaône

Maison des associations - 4 rue Jules Ferry
71100 Chalon sur Saône

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

9) Création d'un groupe de travail permanent:

Désignation d'un ou d'une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un "comité vélo" régulier se réunissant au minimum 2 fois par an. Ce groupe constitué de conseiller municipaux, des représentants locaux d'associations des usagers du vélo (FUB, AF3V, etc...) voir de techniciens ou d'experts sur invitation suivant les sujets traités, débat et s'assure que la stratégie communale de développement en faveur du vélo est en concordance avec la réglementation, les besoins des cyclistes, les demandes d'animation et d'éducation pour se déplacer à vélo et la politique du vélo dans la commune.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à satisfaire nos demandes en les incluant dans votre programme. Si vous désirez aller plus loin sur ce sujet "Vélo", nous vous invitons à vous inscrire sur "municipales2020-parlons.velo.fr" et à répondre au questionnaire.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de nos salutations distinguées.

A votre disposition pour tout complément d'information.

Jérôme REMY

Président de VéloSurSaône